



Assemblée générale

Distr.: Limitée
16 juillet 1999

Français
Original: Anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Quarante-deuxième session

14-16 juillet 1999

Point 9 de l'ordre du jour

Rapport du Comité à l'Assemblée générale

Projet de rapport

Additif

Chapitre II

A. Préparatifs, par le Comité préparatoire, de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III)

1. Historique

1. Le Comité préparatoire d'UNISPACE III a noté que, dans sa résolution 53/45 du 3 décembre 1998, l'Assemblée générale s'était félicitée que la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III) soit convoquée à l'Office des Nations Unies à Vienne du 19 au 30 juillet 1999 en tant que session extraordinaire du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique ouverte à la participation de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Le Comité préparatoire a également noté qu'au paragraphe 22 de la même résolution l'Assemblée avait approuvé les recommandations que le Comité préparatoire a faites à sa session de 1998 et figurant dans le rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique sur les travaux de sa quarante-et-unième session¹, et avait prié le Comité préparatoire, le Comité consultatif et le secrétariat exécutif de s'acquitter de leurs fonctions conformément à ces recommandations.

2. Le Comité préparatoire a noté, que conformément au paragraphe 18 de la résolution 53/45 de l'Assemblée générale, le Comité consultatif avait convoqué de nouveau le Groupe de travail plénier, sous la présidence d'Ulrike Butschek (Autriche), afin de l'aider à mettre la dernière main aux préparatifs d'UNISPACE III. Le Comité préparatoire a également noté que la Présidente avait bénéficié du concours de Latha Reddy (Inde) pour la coordination des travaux liés aux questions d'organisation concernant UNISPACE III.

3. Le Comité préparatoire a aussi noté que le Groupe de travail plénier avait été saisi d'une note du Secrétariat (A/CONF.184/PC/1) contenant le texte révisé du projet de rapport complet, qui avait été établi sur la base des observations détaillées faites par le Comité préparatoire à sa session de 1998, et des textes révisés du projet de Déclaration de Vienne sur l'espace et le développement humain et du résumé analytique du projet de rapport. Le Groupe de travail plénier avait été également saisi de documents contenant les recommandations des conférences préparatoires régionales pour l'Asie et le Pacifique et pour l'Afrique et le Moyen Orient (A/CONF.184/PC/L.5), ainsi que pour l'Amérique latine et les Caraïbes et l'Europe orientale (A/CONF.184/PC/L.5/Add.1). Il avait été aussi saisi d'un rapport du Secrétariat sur des questions d'organisation liées à la tenue d'UNISPACE III (A/CONF.184/PC/L.4) et de documents de séance (A/CONF.184/PC/CRP.12 et Add.1) établis par le Secrétariat, contenant des renseignements complémentaires et actualisés destinés à ce rapport.

4. Concernant l'élaboration du projet de rapport d'UNISPACE III, le Groupe de travail plénier avait examiné chapitre par chapitre le texte révisé du projet de rapport. Sur la base des observations et des propositions qui y avaient été faites, il avait préparé un projet révisé de la Déclaration de Vienne (A/CONF.184/PC/CRP.18/Rev.1), auquel seraient annexées toutes les recommandations des conférences régionales préparatoires à UNISPACE III. Le Groupe de travail était convenu que le secrétariat exécutif devrait, sur la base des observations qu'il avait faites, réviser le projet de Déclaration de Vienne et finir d'élaborer le projet de rapport bien avant la session de 1999 du Comité préparatoire, en vue de sa distribution à tous les États Membres.

5. Le Comité préparatoire a noté que le Groupe de travail plénier avait fait des recommandations sur des questions concernant l'organisation d'UNISPACE III, notamment la répartition des postes du Bureau, la constitution d'un groupe de rédaction, la répartition des points de l'ordre du jour et le calendrier des travaux des séances plénières ainsi que de la Commission I et de la Commission II de même que les dispositions concernant les activités du Forum technique (A/AC.105/719, annexe II, par. 12 à 17).

6. Le Comité préparatoire a également noté que le Comité consultatif avait, à sa session de 1999, adopté le rapport du Groupe de travail plénier et avait noté que le rapport offrait au Comité préparatoire un cadre lui permettant de mettre au point définitivement la préparation d'UNISPACE III (A/AC.105/719, par. 17).

7. Le Comité préparatoire a aussi noté qu'à sa trente-huitième session en 1999, le Sous-Comité juridique avait examiné le texte de la partie de chapitre intitulée "Droit international de l'espace" du texte révisé du projet de rapport d'UNISPACE III (A/CONF.184/PC/1) et avait formulé des observations à cet égard. Le Sous-Comité juridique était convenu que ces observations devraient être reprises dans le projet de rapport final complet qui devait être établi par le Secrétariat. Il était également convenu que les observations faites lors de sa trente-huitième session au sujet du paragraphe 323 du texte révisé du projet de rapport devraient être portées à l'attention du Comité préparatoire (A/AC.10/721, par. 69 à 71).

8. Le Comité préparatoire a noté que l'Assemblée générale avait convenu, au paragraphe 27 de sa résolution 53/45, que les consultations préalables à la Conférence entre tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies devraient être menées le 18 juillet 1999 sur les lieux d'UNISPACE III, dans les limites des ressources existantes, et avait demandé au Comité préparatoire de faire rapport, durant les consultations, sur les travaux qu'il avait effectués. Le Comité préparatoire a noté que ses recommandations relatives aux questions d'organisation et de procédure en relation avec UNISPACE III

seraient reflétées dans un document que le Secrétariat établirait, pour examen, à l'intention des consultations préalables à la Conférence pour examen.

2. Mesures prises par le Comité préparatoire

9. Le Comité préparatoire, ayant examiné les recommandations formulées par le Comité consultatif, a approuvé le rapport du Groupe de travail plénier (A/AC.105/719, annexe II). Le Comité préparatoire a estimé que le rapport du Groupe de travail lui fournissait la base nécessaire pour s'acquitter des fonctions dont l'avait chargé l'Assemblée générale au paragraphe 22 de sa résolution 53/45.

Élaboration du projet de rapport

10. Le Comité préparatoire était saisi d'une note du Secrétariat (A/CONF.184/3 et Corr.1) contenant le texte du projet de rapport d'UNISPACE III, qui avait été révisé par le Secrétariat sur la base des observations faites par le Comité consultatif à sa session de 1999. Le texte reflétait aussi les observations formulées par le Sous-Comité juridique à sa trente-huitième session, en 1999, sur la partie de chapitre intitulée "Droit international de l'espace" figurant dans une précédente version du projet de rapport (A/CONF.184/PC/1). Le Comité préparatoire était également saisi d'un document de séance (A/CONF.184/PC/CRP.22) contenant les observations formulées par le Sous-Comité juridique sur des éléments de texte non inclus dans cette partie de chapitre, ainsi que les corrections techniques apportées par l'Association européenne pour l'Année internationale de l'espace.

11. Le Comité préparatoire a examiné, chapitre par chapitre, le texte du projet de rapport figurant dans la note du Secrétariat (A/CONF.184/3 et Corr.1). Il a estimé que le texte révisé figurant dans ce document, accompagné des observations pertinentes formulées à sa session de 1999, devrait être adressé à UNISPACE III pour examen.

Organisation

12. En ce qui concerne les postes du bureau de la Conférence, le Comité préparatoire était saisi d'une note verbale datée du 12 juillet 1999 émanant de la Fédération de Russie, laquelle informait le Bureau des affaires spatiales que M. Youri Koptev ne serait pas en mesure de s'acquitter de ses fonctions de vice-président de la Commission I. Le Comité préparatoire a noté que la candidature de M. Koptev à ce poste avait été recommandée par le Comité consultatif comme candidat à ce poste. Le Comité préparatoire a approuvé la nomination de M. Alexandre V. Yakovenko (Fédération de Russie) au poste de vice-président de la Commission I et décidé que le bureau de la Conférence devrait être composé comme suit: pour la Conférence plénière, M. U. R. Rao (Inde), Président, M. Raimundo González (Chili), Vice-Président, et M. Mohamed Aït Belaïd (Maroc), Rapporteur général; pour la Commission I, M. Dietrich Rex (Allemagne), Président, M. Alexandre V. Yakovenko (Fédération de Russie), Vice-Président et M. R. A. Boroffice (Nigéria), Vice-Président/Rapporteur; et pour la Commission II, M. Shunji Murai (Japon), Président, M. Vladimir Kopal (République tchèque), Vice-Président, et M. Luiz Gylvan Meira Filho (Brésil), Vice-Président/Rapporteur; enfin, pour le Forum technique, M. Peter Jankowitsch (Autriche), Président.

13. Eu égard à la composition du Groupe de rédaction – lequel serait présidé par le Rapporteur général de la Conférence plénière et comporterait deux représentants de chacun des cinq groupes régionaux choisis sur la base des recommandations formulées par le Comité consultatif (A/AC.105/719, annexe II, par. 14), le Comité préparatoire est également convenu que le Groupe de rédaction serait composé comme suit: M. Dawlat Hassen (Égypte) et M.

Mongezi Tshongweni (Afrique du Sud) pour l'Afrique; M. Sridhara Murthy (Inde) et M. Mazlan Othman (Malaisie) pour l'Asie et le Pacifique; M. Dumitru Dorin Prunariu (Roumanie) et M. Arif Mehdiyev (Azerbaïdjan) pour l'Europe orientale; M^{me} Alejandra Bonilla (Colombie) et M. Raúl Pelaez (Argentine) pour l'Amérique latine et les Caraïbes; et M^{me} Gabriella Venturini (Italie) et M^{me} Lynne F. H. Cline (États-Unis d'Amérique) pour le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

14. Le Comité préparatoire est convenu que les Rapporteurs de la Commissions I et de la Commission II devraient aussi être les Vice-Présidents de ces organes. Le Comité préparatoire a recommandé de modifier le texte du paragraphe 1 de l'article 7 du Règlement intérieur provisoire d'UNISPACE III (A/CONF.184/2) de façon à refléter cette décision. Ayant approuvé les recommandations du Comité consultatif sur la participation des organisations nationales et sur les déclarations qui pourront être faites par les organisations internationales à vocation spatiale ne bénéficiant pas de statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale ou du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (A/AC.105/719, annexe II, par. 16 et 19), le Comité préparatoire est convenu de modifier le texte des articles 15 et 16 du règlement intérieur provisoire en fonction de ces recommandations.

Contributions volontaires

15. Le Comité préparatoire a noté avec satisfaction que le Gouvernement autrichien, la province de Styrie, la ville de Graz et la ville de Vienne avaient fourni une aide financière importante en fournissant des salles à l'Austria Center Vienna, en détachant un administrateur auxiliaire, en coparrainant des activités du Forum technique, en particulier du Forum de la génération spatiale, et en organisant des activités sociales pour les participants à UNISPACE III. Le Comité préparatoire a également pris note avec reconnaissance des contributions du Gouvernement français, de l'Organisation indienne de recherche spatiale, de l'Agence nationale japonaise pour le développement spatial (NASDA) et de l'Administration nationale des océans et de l'atmosphère (NOAA) des États-Unis d'Amérique, qui ont bien voulu détacher des spécialistes afin de renforcer les capacités du secrétariat exécutif en vue de la préparation et du service d'UNISPACE III. Enfin, le Comité préparatoire a pris note avec satisfaction des contributions en espèces et en nature du Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, du Centre national d'études spatiales (CNES) français, du Centre spatial national britannique et de l'ESA, ainsi que de l'Institut américain d'aéronautique et d'astronautique (AIAA), d'Austrian Aerospace, d'Austrian Airlines, d'Austrospace, de la société Boeing, d'Imax Filmtheater, de Lockheed Martin Space Operations, de Mobilkom Austria, d'Optikhaus Binder et de Saab Ericsson Aerospace, qui ont permis au secrétariat exécutif de financer l'organisation du Forum de la génération spatiale, de publier le programme définitif, d'imprimer les affiches, de louer des installations de conférence et d'apporter une aide financière aux participants des pays en développement.

16. Le Comité préparatoire a noté que la question de la participation des pays les moins avancés avait été abordée par la Quatrième Commission de l'Assemblée générale lors de la cinquante-troisième session de celle-ci. Le Comité préparatoire a noté avec satisfaction que les contributions volontaires avaient permis au secrétariat exécutif de fournir une aide financière aux délégations des pays les moins avancés ainsi qu'à des personnes venant de pays en développement qui souhaitaient participer aux activités du Forum technique.

Activités consécutives à UNISPACE III

17. Le Comité préparatoire est convenu que le secrétariat exécutif devrait préparer, pour présentation à la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale, un rapport sur les

questions relatives à l'organisation d'UNISPACE III, afin de fournir aux autres entités du système des Nations Unies des lignes directrices sur l'utilisation des ressources disponibles pour organiser une conférence sur des questions d'intérêt général.

18. Le Comité préparatoire a recommandé que le Groupe de travail plénier soit convoqué de nouveau par le Sous-Comité scientifique et technique à sa trente-septième session, en l'an 2000, afin d'aider ce dernier à planifier ses activités futures en fonction des recommandations d'UNISPACE III.

Notes

- ¹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-troisième session, Supplément n°20 (A/53/20), par. 23 à 44.*
-